

Réunion du 26 janvier 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 80

Nombre de votants : 88

L'an deux-mille vingt-six, le vingt-six janvier à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, également convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÈQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, AYALA-BARON Didier, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :**

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Laurent CHERITI, Nadia GRAMMONTIN, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER (Pouvoir à M. Loic COUTRY), Albert LASSEURRE-BISCONTE (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à Mme Marie DE MORO), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Jean-Louis GROUSSET (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jean-Jacques SENSEBÉ (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïté MIRASSOU.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

## **RAPPORT N° 3 : AVENANT À LA CONVENTION-CADRE D'OBJECTIFS TRIENNALE 2024-2026 SIGNÉE AVEC L'AUDAP**

### **Rapporteur : M. Michel OLIVÉ**

Par délibération du 23 septembre 2024, la communauté de communes de Lacq-Orthez a renouvelé son adhésion à l'agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP).

Pour mémoire, l'AUDAP est un outil technique partenarial sous forme d'association loi 1901 dont les membres sont majoritairement des collectivités.

L'agence constitue, dans le cadre de son nouveau Contrat Projet d'Agence 2026-2031 et à travers son programme partenarial et la tenue de ses missions permanentes et prioritaires que lui confie l'article L.132-6 du Code de l'Urbanisme, un tiers lieu de confiance, qui met à disposition de ses membres une plateforme interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherche, de conseils et d'assistance dans les domaines de la planification urbaine, de l'aménagement du territoire, de la programmation et du développement durable.

Le présent avenant a pour objet de préciser le cadre et les modalités des missions définies pour l'année 2026.

Pour rappel, la convention-cadre triennale précise les axes de missions de l'AUDAP et les modalités de participation financière des membres de l'agence. Le nouveau Contrat Projet d'Agence 2026-2031 considère trois ambitions qui guident les travaux de l'Agence d'Urbanisme dans son Programme Partenarial d'Activités, à savoir :

- les nouvelles équations de l'urbain et du rural, pour œuvrer à la cohésion des territoires et explorer les modèles d'aménagement,
- les vulnérabilités et la cohésion sociale, pour accompagner les évolutions démographiques et sociétales dans les transitions,
- la vitalité et l'habitabilité des territoires, pour élaborer des stratégies et actions d'adaptation.

Le montant de la contribution financière globale se compose de :

- la cotisation d'adhésion annuelle de la communauté de communes de Lacq-Orthez fixée à 5 000 €,
- la contribution aux missions définies chaque année par le nombre de jours x coût de la journée 520 €.

Après consultation de l'agence, la communauté de communes de Lacq-Orthez décide d'être assistée par l'AUDAP au titre de l'année 2026 sur les missions retenues suivantes :

#### **● L'Axe 1 « NOUVELLES ÉQUATIONS DE L'URBAIN ET DU RURAL »**

Cf. contribution aux missions de mutualisation augmentée.

#### **● L'Axe 2 « LIENS VULNÉRABILITÉS SOCIALES ET COHÉSION SOCIALE DANS DES TERRITOIRES DU SUD-AQUITAIN »**

L'AUDAP travaillera entre autres sur :

- l'accompagnement dans la mise en œuvre et le suivi du Programme Local de l'Habitat (participation à l'observatoire habitat & foncier de la communauté de communes de Lacq-Orthez et animation du PLH via « La lettre du PLH »),
- l'appui sur la suite du travail sur le lien emploi et logement en collaboration avec le pôle Développement Économique.

**Pour un total de 32 jours de travail.**

● **L'Axe 3 « SOLUTIONS D'ADAPTATION SOUTENABLES POUR LA VITALITÉ ET L'HABITABILITÉ DE NOS TERRITOIRES ».**

L'AUDAP travaillera entre autres sur :

- l'appui aux services numériques (outils SIG, data...),
- autre : cf. contribution du membre aux missions de mutualisation augmentée.

**Pour un total de 2 jours de travail.**

**La communauté de communes de Lacq-Orthez contribue également à hauteur de 4,5 jours aux missions de mutualisation augmentée (MMA) considérées comme prioritaires parmi notamment :**

- la poursuite du dialogue inter-territorial en Sud Aquitain,
- les suites de la démarche d'adaptation des territoires au changement climatique,
- les travaux sur la prospective « Territoires et vieillissement »,
- le Club ZAE,
- le Club des ruralités,
- le Club des observatoires de la mobilité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

● **d'approuver** le présent rapport,

● **d'autoriser** son Président à signer l'avenant à la convention annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée  
Pour extrait certifié conforme,  
Le président,




**Patrice LAURENT**